GARANTIE « FRAIS D'INSCRIPTION FRAIS D'ANNULATION OU SOUSCRIPTION AU RUN IN MONT SAINT MICHEL BY HARMONIE MUTUELLE 2020 »
NOTICE D'INFORMATION DES GARANTIES DU CONTRAT N° 65803894

L'adhérent, dénommé ci-après « l'Assuré » déclare qu'à la prise d'effet de la garantie il n'a eu connaissance d'aucun événement pouvant donner lieu à une réclamation au titre du présent contrat.

ARTICLE 1- OBJET DE LA GARANTIE

L'objet du contrat est de garantir le remboursement des frais d'inscription aux épreuves (y compris pack) aux Assurés lorsqu'ils sont dans l'obligation d'annuler leur participation par suite de la survenance de l'un des événements suivants :

- Décès, accident ou maladie du participant.
- Décès, accident ou maladie grave (accident ou maladie nécessitant une hospitalisation) de son conjoint, ou concubin notoire, ou de la personne qui lui est liée par le régime du PACS, d'un ascendant ou descendant au premier degré, **survenant dans les trente jours précédant la manifestation.**
- Refus de visa par les autorités françaises sous réserve qu'aucune demande n'ait été refusée antérieurement au participant par ces autorités.
- Vol de la carte d'identité ou du passeport dans les quarante-huit heures précédant le départ, sous réserve que ces documents soient indispensables au voyage.
- Convocation devant un tribunal en tant que juré ou témoin d'assises.

On entend par « accident », toute atteinte corporelle provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure à l'Assuré.
On entend par « maladie », toute altération de santé constatée médicalement.

ARTICLE 2. EXCLUSIONS

Ne sont pas garantis les frais d'annulation résultant des événements suivants :

1. ***Maladies ou accidents dont la première constatation a été faite avant la demande de garantie.***
2. ***Suicide, tentative de suicide, ivresse ou usage de stupéfiants ou de médicaments non prescrits par une autorité médicale compétente.***
3. ***Troubles psychologiques ou psychiatriques.***
4. ***Grossesse antérieure à l'inscription, qu'elle soit normale ou pathologique, accouchement, troubles liés au sexe féminin.***
5. ***Maladies psychiques, mentales ou nerveuses n'entraînant pas une hospitalisation supérieure à sept jours.***

Sont également exclus :

- ***Les conséquences de la faute intentionnelle des personnes physiques ayant la qualité d'Assuré.***
- ***Les dommages ou pertes occasionnés par la guerre civile ou étrangère, déclarée ou non (article L.121-8 du code).*** **Il appartient à l'Assuré de prouver que le sinistre résulte d'un fait autre que le fait de guerre étrangère. Il appartient à l'Assureur de prouver que le sinistre résulte de la guerre civile.**
- ***Les dommages ou pertes occasionnés par tremblements de terre, raz-de-marée, éruptions volcaniques ou autres cataclysmes.***
- ***Les dommages ou l'aggravation des dommages causés :***
  - ***par des armes ou engins destinés à exploser par modification de structure du noyau de l'atome,***
  - ***par tout combustible nucléaire, produit ou déchet radioactif,***
  - ***par toute autre source de rayonnements ionisants (en particulier tout radio-isotope).***
- ***Les amendes, impôts, redevances, taxes et toute autre sanction pénale infligée personnellement à l'Assuré.***
- ***Les faits générateurs, dommages ou pertes dont l'Assuré a connaissance lors de la souscription du contrat comme étant susceptibles d'en entraîner l'application.***

ARTICLE 3 MONTANT DE LA GARANTIE

La garantie s'exerce à concurrence des frais d'inscription (dossard du pack) payés par l'Adhérent à l'Organisateur de la manifestation selon les conditions générales d'inscription, et sur justificatifs. Les options souscrites en plus du dossard ou du pack ne sont pas couvertes.

ARTICLE 4. OBLIGATION DE L'ASSURE EN CAS DE SINISTRE

La déclaration de sinistre du participant doit être accompagnée, **sous peine de déchéance :**
- en cas de maladie ou d'accident, d'un certificat médical justifiant l'annulation de sa participation, daté de moins de 48H après la date de l'événement soit le 02 juin 2020 maximum ; l'Assuré s'engageant, **sous peine de déchéance également,** à accepter un contrôle de la part du médecin conseil de l'Assureur si ce dernier en fait la demande ;
- en cas de décès, d'un certificat de décès ;
- en cas de vol, de l'original du récépissé de dépôt de plainte ou de déclaration de vol délivré par l'autorité de police compétente ;
- en cas de refus de visa, d'un justificatif émanant de l'Ambassade ou du Consulat ;
- en cas de convocation devant un tribunal, la convocation émise par l'autorité judiciaire compétente.

ARTICLE 5. ETENDUE GEOGRAPHIQUE DE LA GARANTIE

La garantie s'exerce dans le monde entier.

ARTICLE 6. EFFET ET DUREE DE LA GARANTIE

Pour chaque souscription, la garantie prend effet lors de l'inscription du participant au RUN IN MONT SAINT MICHEL 2020 et expirera de plein droit et sans autre avis **le 30 ou le 31 mai**

2020 dès que l'Assuré aura franchi la ligne de départ de la dernière épreuve à laquelle il est inscrit.

ARTICLE 7. DISPOSITIONS GENERALES

INFORMATIONS DES ASSURES

Dans le cas d'un contrat de Groupe collectif :
Vous êtes tenu de remettre aux Assurés **une notice d'information** détaillée qui définit notamment les garanties accordées par le présent contrat et leurs modalités d'application.
Vous êtes également tenu d'informer préalablement et par écrit les Assurés, de toute réduction des garanties accordées par le présent contrat.
Le contrat est soumis à la Loi française et à la réglementation du Code des Assurances

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

.

Nous prenons très au sérieux la protection de la vie privée de nos clients et nous nous engageons à protéger la vôtre. La présente clause explique comment nous collectons, utilisons et transférons vos données à caractère personnel, ainsi que vos droits à l'égard des données à caractère personnel que nous conservons lorsque vous faites appel à nos services.

La présente clause énonce ce qui suit :

- Le type de données à caractère personnel que nous collectons à votre sujet et de quelle manière ;
- La façon dont les données sont utilisées ;
- Notre fondement juridique pour la collecte de vos informations ;
- Les personnes avec lesquelles nous partageons vos données ;
- Où nous transférons vos informations ;
- La durée pendant laquelle nous conservons vos informations ;
- Vos droits et choix à l'égard des données que nous détenons ;
- Les modalités d'introduction d'une réclamation concernant les données que nous détenons ; et
- Les modalités pour nous contacter pour toute question relative à la présente déclaration ou aux données à caractère personnel que nous détenons.

Qui est TMHCC ?
TOKIO MARINE HCC est le nom commercial de TOKIO MARINE EUROPE S.A.. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site http://www.tokiomarinehd.com/en/group/.

Dans la présente clause de protection des données personnelles, TOKIO MARINE EUROPE S.A. est dénommée « TMHCC », « nous », « notre » ou « nos ».
En application de la législation européenne sur la protection des données, si vous visitez notre site Web www.tmhcc.com (notre « Site Web ») ou si vous faites appel à nos services depuis l'Espace économique européen (ou « EEE »), le responsable du traitement est TMHCC (TOKIO MARINE EUROPE S.A situé au Grand Duché de Luxembourg).

Qu'est-ce que des données à caractère personnel ?
Dans la présente clause, les références faites aux « renseignements personnels » ou aux « données à caractère personnel » sont des références à des données qui peuvent être utilisées pour vous identifier. Il peut s'agir par exemple de votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone, mais également de votre adresse IP et votre localisation.

Quelles données à caractère personnel collectons-nous ?
Informations que vous fournissez volontairement

Afin de vous dispenser des services, nous pouvons vous demander de fournir des renseignements personnels. Il peut s'agir, entre autres, de votre nom, votre adresse électronique, votre adresse postale, votre numéro de téléphone, votre sexe, votre date de naissance, votre numéro de passeport, vos coordonnées bancaires, vos antécédents en matière de crédit et l'historique de vos réclamations. Les renseignements personnels que vous êtes invité à fournir et les raisons sous-jacentes vous seront communiqués au moment où nous vous les demanderons.

Certains des renseignements que vous fournissez peuvent être des « données à caractère personnel sensibles ». Les « données à caractère personnel sensibles » comprennent les informations relatives à votre santé physique ou mentale.

Informations que nous obtenons de sources tierces

De temps à autre, nous pouvons recevoir des renseignements personnels vous concernant de tierces parties, mais seulement si nous avons vérifié que ces tierces parties ont votre consentement ou sont légalement autorisées ou tenues de nous divulguer vos renseignements personnels.

Par exemple, si vous êtes une personne qui souscrit une assurance auprès de nous par l'intermédiaire d'un courtier d'assurance, nous pouvons obtenir des données vous concernant auprès de votre courtier afin de nous aider à préparer votre devis et/ou votre police d'assurance. Pour plus d'informations sur la façon dont votre courtier utilise et partage vos données à caractère personnel, veuillez-vous référer à sa propre clause de protection des données personnelles.

Nous pouvons également collecter des données à caractère personnel auprès des sources suivantes afin de vous dispenser des services :

- Agences de référence de crédit ;
- Bases de données antifraudes et autres ;
- Organismes gouvernementaux ;
- Registre électoral ;
- Décisions judiciaires ;
- Listes de sanctions ;

- Membres de la famille ; et
- En cas de sinistre : l'autre partie au sinistre, témoins, experts, experts en sinistres, avocats et gestionnaires de sinistres.

Comment les données à caractère personnel sont-elles utilisées ?
Nous pouvons être amenés à utiliser vos données à caractère personnel afin d'effectuer les activités suivantes :

- Vous configurer en tant que nouveau client (y compris l'exécution des contrôles de connaissance du client) ;
- Vous remettre un devis d'assurance ;
- Accepter des paiements de votre part ;
- Communiquer avec vous au sujet de votre police ;
- Renouveler votre police ;
- Obtenir une réassurance pour votre police ;
- Traiter les demandes de règlement d'assurance et de réassurance ;
- À des fins d'administration générale de l'assurance ;
- Respecter nos obligations légales et réglementaires ;
- Modéliser nos risques ;
- Défendre ou poursuivre des actions en justice ;
- Enquêter sur des fraudes ou poursuivre des fraudes ;
- Répondre à vos demandes de renseignements ; ou
- Lorsque vous vous inscrivez pour un compte en ligne ;

Notre fondement juridique pour la collecte de vos informations
Si vous appartenez à l'EEE, notre fondement juridique pour la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel dépendra des données à caractère personnel concernées et du contexte spécifique dans lequel nous les collectons.

Toutefois, nous collecterons normalement des données à caractère personnel si nous avons besoin de ces informations pour vous dispenser nos services/exécuter un contrat avec vous, si le traitement est dans notre intérêt légitime et n'est pas supplanté par vos intérêts de protection des données ou vos droits et libertés fondamentaux, ou avec votre consentement.

Dans certains cas, nous pouvons utiliser vos données à caractère personnel dans le cadre d'une obligation légale, par exemple pour effectuer des contrôles de connaissance de vos clients et de blanchiment d'argent avant de vous accepter en tant que nouveau client.

Si nous vous demandons de fournir des renseignements personnels pour satisfaire à une exigence légale ou pour exécuter un contrat avec vous, nous vous le préciserons au moment opportun et vous indiquerons si la fourniture de vos renseignements personnels est obligatoire ou non (ainsi que les conséquences possibles si vous ne les fournissez pas). Vous n'êtes nullement obligé de nous fournir des données à caractère personnel. Toutefois, si vous choisissez de ne pas nous communiquer les données demandées, nous pourrions ne pas être en mesure de vous dispenser certains services.

De même, si nous collectons et utilisons vos renseignements personnels en fonction de nos intérêts légitimes (ou de ceux d'un tiers), nous vous indiquerons clairement, au moment opportun, quels sont ces intérêts légitimes.

Si vous résidez en France, nous pouvons collecter et utiliser vos renseignements personnels, y compris les renseignements personnels sensibles, en fonction de l'intérêt public important que représente l'assurance, conformément à la loi Informatique et Libertés modifiée et au Règlement européen sur la protection des données.

Si vous avez des questions ou avez besoin de plus amples informations concernant le fondement juridique sur lequel nous collectons et utilisons vos renseignements personnels, veuillez nous contacter en utilisant les coordonnées fournies dans la section « Contactez-nous » ci-dessous.

Avec qui vos données à caractère personnel sont-elles partagées ?
Nous pouvons divulguer vos renseignements personnels aux catégories de destinataires suivantes :

- Aux sociétés de notre groupe, aux fournisseurs de services tiers et aux partenaires qui fournissent des services de traitement de données (par exemple pour aider à l'exécution de nos services) ou qui traitent autrement des renseignements personnels pour les finalités décrites dans la présente clause (voir « Comment TMHCC utilise mes données à caractère personnel ? »). Une liste des sociétés actuelles de notre groupe est disponible sur http://www.tokiomarinehd.com/en/group/ et une liste de nos prestataires de services et partenaires actuels peut être disponible sur demande ;
- À tout organisme d'application de la loi, organisme de réglementation, organisme gouvernemental, tribunal ou autre tiers compétent lorsque nous croyons que la divulgation est nécessaire (i) en vertu des lois ou règlements applicables, (ii) pour exercer, établir ou défendre nos droits ou (iii) pour protéger vos intérêts vitaux ou ceux de toute autre personne ;
- À un acheteur potentiel (et à ses agents et conseillers) dans le cadre de tout projet d'achat, de fusion ou d'acquisition d'une partie de notre entreprise, à condition que nous informions l'acheteur qu'il doit utiliser vos renseignements personnels uniquement pour les finalités énoncées dans la présente clause ;
- À toute autre personne avec votre consentement à la divulgation.

Transferts internationaux
Vos données à caractère personnel peuvent être transférées et traitées dans d'autres pays que celui dans lequel vous résidez. Ces pays peuvent avoir des lois sur la protection des

données qui diffèrent des lois de votre pays.

Plus précisément, les serveurs de HCC Insurance Holdings Inc. sont situés aux États-Unis. Toutefois, d'autres sociétés du groupe TMHCC sont enregistrées ailleurs, y compris dans l'EEE, et exercent dans le monde entier. Cela signifie que lorsque nous collectons vos informations, nous pouvons les traiter dans l'un quelconque de ces pays.

Toutefois, nous avons prévu des garanties appropriées pour exiger que vos données à caractère personnel demeurent protégées conformément à la présente clause de protection des données personnelles. Il s'agit notamment de la mise en œuvre des Clauses Contractuelles Types de la Commission européenne pour les transferts de données à caractère personnel entre les sociétés de notre groupe, qui exigent que toutes les sociétés du groupe protègent les renseignements personnels qu'elles traitent depuis l'EEE conformément à la législation de l'Union européenne sur la protection des données.

Nos Clauses Contractuelles Types peuvent être fournies sur demande. Nous avons mis en place des garanties similaires auprès de nos prestataires de services tiers et de nos partenaires, et d'autres détails peuvent être fournis sur demande.

Pendant combien de temps les renseignements personnels sont-ils conservés ?

Nous conserverons vos données à caractère personnel dans nos dossiers aussi longtemps que nous aurons un besoin commercial légitime de le faire. Cela comprend la fourniture d'un service que vous nous avez demandé ou pour vous conformer aux exigences légales, fiscales ou comptables applicables. Cela inclut également la conservation de vos données tant qu'il est une possibilité que vous ou nous souhaitions intenter une action en justice en vertu de votre contrat d'assurance, ou si nous sommes tenus de conserver vos données pour des raisons légales ou réglementaires. Veuillez nous contacter en utilisant les coordonnées indiquées dans la section « Contactez-nous » ci-dessous si vous avez besoin de plus amples renseignements sur nos procédures de Conservation des Dossiers.

Nous pouvons également conserver vos données à caractère personnel lorsque cela est nécessaire pour protéger vos intérêts vitaux ou ceux d'une autre personne physique.

Vos droits en tant que personne concernée

Vos principaux droits en vertu du droit sur la protection des données sont les suivants :

a) le droit d'accès ;

b) le droit de rectification ;

c) le droit à l'effacement ;

d) le droit à la limitation du traitement ;

e) le droit d'opposition au traitement ;

f) le droit à la portabilité des données ;

g) le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle ; et

h) le droit de retirer son consentement.

Si vous souhaitez accéder à vos renseignements personnels, les corriger, les mettre à jour ou demander leur suppression, nous vous demanderons de nous fournir une copie de deux des documents suivants : Permis de conduire ; passeport ; certificat de naissance ; relevé bancaire (des 3 derniers mois) ; ou facture d'eau, de gaz ou d'électricité (des 3 derniers mois). En ce qui concerne votre droit d'accès, la première demande d'accès sera satisfaite sans frais, mais des copies supplémentaires pourront faire l'objet de frais raisonnables.

En outre, si vous résidez dans l'Union européenne, vous pouvez vous opposer au traitement de vos renseignements personnels, nous demander de limiter leur traitement ou demander leur portabilité.

De même, si nous avons collecté et traité vos renseignements personnels avec votre consentement, vous pouvez retirer votre consentement à tout moment. Le retrait de votre consentement n'affectera pas la licéité de tout traitement que nous avons effectué avant votre retrait, ni le traitement de vos renseignements personnels effectué en fonction de motifs licites de traitement autres que le consentement.

Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de protection des données concernant la collecte et l'utilisation que nous faisons de vos renseignements personnels. Pour plus d'informations, veuillez contacter la Commission nationale pour la protection des données du Grand Duché de Luxembourg, 1, avenue du Rock'n'Roll L-4361 Esch-sur-Alzette également joignable en ligne sur le site web https://cnpd.public.lu/fr.html

Nous répondons à toutes les demandes que nous recevons de personnes souhaitant exercer leurs droits en matière de protection des données conformément à la législation applicable à la protection des données.

Vous pouvez exercer l'un quelconque de vos droits eu égard à vos données à caractère personnel en nous contactant par e-mail à l'adresse dpo@tmhcc.com ou aux coordonnées indiquées dans la section « Contactez-nous » au bas de cette clause.

Prise de décision automatisée

Dans certains cas, l'utilisation que nous faisons de vos renseignements personnels peut entraîner la prise de décisions automatisées (y compris le profilage) qui vous touchent légalement ou qui vous touchent de façon sensiblement semblable.

Les décisions automatisées signifient qu'une décision vous concernant est prise automatiquement sur la base d'une détermination informatique (à l'aide d'algorithmes logiciels), sans notre examen humain. Par exemple, dans certains cas, nous pouvons utiliser des décisions automatisées pour déterminer si nous proposerons une couverture d'assurance à un assuré éventuel. Nous avons mis en œuvre des mesures pour protéger les droits et intérêts des personnes dont les renseignements personnels font l'objet d'un processus décisionnel automatisé.

Lorsque nous prenons une décision automatisée à votre sujet, vous avez le droit de contester la décision, d'exprimer votre point de vue et d'exiger un examen humain de la décision.

Sécurité
TMHCC accorde une grande importance à la sécurité de toutes les données à caractère personnel associées à ses clients. Nous avons mis en place des mesures de sécurité pour tenter de nous protéger contre la perte, l'utilisation abusive et l'altération des données à caractère personnel sous notre contrôle.

Par exemple, nos politiques en matière de sécurité et de technologie sont périodiquement révisées et améliorées au besoin et seul le personnel autorisé a accès aux informations des utilisateurs. Nous utilisons le protocole Secured Socket Layer (SSL) pour chiffrer les informations financières que vous saisissez avant de nous les envoyer. Les serveurs que nous utilisons pour conserver les données à caractère personnel sont conservés dans un environnement sécurisé.

Bien que nous ne puissions garantir que la perte, l'utilisation abusive ou l'altération des données ne se produira pas, nous faisons de notre mieux pour empêcher cela.

Mises à jour de la présente clause de protection des données personnelles
Nous pouvons occasionnellement mettre à jour la présente clause en réponse à des évolutions d'ordre juridique, technique ou commercial. Lorsque nous mettrons à jour notre clause de protection des données personnelles, nous prendrons les mesures appropriées pour vous en informer, conformément à l'importance des changements que nous apportons. Nous obtiendrons votre consentement à toute modification importante de la clause de protection des données personnelles si et lorsque la législation applicable à la protection des données l'exige.

Nous contacter
Si vous avez des questions au sujet de la présente clause, veuillez nous contacter en utilisant les coordonnées suivantes :
Délégué à la protection des données
TOKIO MARINE EUROPE S.A.
33, Rue Sainte Zithe,
L-2763 Luxembourg
DPO@tmhcc.com

PRESCRIPTION
Conformément aux articles L 114-1 et L 114-2 du Code des Assurances, toutes les actions dérivant du présent contrat sont prescrites, c'est-à-dire ne peuvent plus être exercées au-delà de **Deux Ans** à compter de l'événement qui leur donne naissance.
Toutefois ce délai ne court pas :

- En cas de réticence, omission, déclaration fausse ou inexacte sur le risque couru que du jour où l'Assureur en a eu connaissance,
- En cas de sinistre, que du jour où les Bénéficiaires en ont eu connaissance s'ils prouvent qu'ils l'ont ignoré jusque-là.

La prescription est portée à **Dix Ans** en cas de garantie contre les accidents atteignant les personnes, lorsque les Bénéficiaires sont les Ayants Droit de l'Assuré décédé.

La prescription est interrompue par une des causes ordinaires d'interruption de la prescription (reconnaissance par le débiteur du droit de celui contre lequel il prescrivait, demande en justice même en référé, mesure conservatoire prise en application du Code des procédures civiles d'exécution ou acte d'exécution forcée) et par la désignation d'experts à la suite d'un sinistre. L'interruption de la prescription de l'action peut, en outre, résulter de l'envoi d'une lettre recommandée ou d'un envoi recommandé électronique, avec accusé de réception, adressés par l'assureur à l'assuré en ce qui concerne l'action en paiement de la prime et par l'assuré à l'assureur en ce qui concerne le règlement de l'indemnité.

SUBROGATION
Conformément aux dispositions de l'article L.121-12 du Code des Assurances, TOKIO MARINE EUROPE S.A. (TOKIO MARINE HCC) est subrogée, jusqu'à concurrence de l'indemnité versée par elle, dans les droits et actions de l'Assuré à l'égard des Tiers.

RECLAMATIONS – MEDIATION
En cas de difficulté, le Souscripteur consulte le Courtier par l'intermédiaire duquel le contrat est souscrit. Si sa réponse ne le satisfait pas, l'Assuré ou le Souscripteur peut adresser sa réclamation à :

TOKIO MARINE EUROPE S.A.
(TOKIO MARINE HCC)
6-8 Boulevard Haussmann
CS 40064
75441 Paris Cedex 09
Tel : 01 53 29 30 00
Fax : 01 42 97 43 87
ou
reclamations@tmhcc.com

L'Assureur accuse réception de la réclamation dans un délai qui ne doit pas excéder 10 jours ouvrables à compter de la réception de celle-ci, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai. Il envoie la réponse à l'assuré dans un délai qui ne doit pas excéder deux mois à compter de la date de réception.

Enfin, si votre désaccord persistait après la réponse donnée, vous pourriez saisir la Médiation de l'Assurance à condition qu'aucune action judiciaire n'ait été engagée :

LA MEDIATION DE L'ASSURANCE
TSA 50110
75441 PARIS CEDEX 09

La Médiation de l'Assurance n'est pas compétente pour connaître des contrats souscrits pour garantir des risques professionnels.

COMMUNICATION AUX TIERS
Le Souscripteur autorise l'Assureur à faire connaître, sur leur demande, aux tiers intéressés les garanties accordées par le présent contrat, l'existence de ce contrat, ainsi que toute modification, suspension ou cessation de ses effets.

INTERPRETATION DU CONTRAT D'ASSURANCE
Les litiges entre l'Assureur et l'Assuré sur l'interprétation du présent contrat relèvent du tribunal de grande instance compétent.

DELAI DE RENONCIATION
La demande d'adhésion au contrat d'assurance ne constitue pas un engagement définitif pour l'Adhérent qui dispose d'un délai de 14 jours ouvrés à compter de la date de l'adhésion au

contrat (réception de la demande d'adhésion du contrat) pour renoncer à son assurance, en adressant à AON France – Unité de Gestion Individuelle Accident –
31/35 rue de la Fédération – 75717 PARIS Cedex 15, une lettre recommandée rédigée sur le modèle suivant : "je soussigné(e) (nom, prénom et adresse) déclare renoncer à mon adhésion au Contrat n° 65803894 proposé par AON FRANCE, que j'ai signé le (date) et demande le remboursement de toute cotisation éventuellement déjà encaissée. Date et signature".

LOI APPLICABLE – LANGUE UTILISEE
Les relations précontractuelles et contractuelles entre l'Assureur et l'adhérent sont régies par le droit français. L'assureur utilisera la langue française pendant toute la durée de l'adhésion.

ORGANISME DE CONTROLE
Conformément au Code des Assurances (article L 112-4) il est précisé que la compagnie **TOKIO MARINE EUROPE S.A.** est contrôlée par le Commissariat aux Assurances situé au 7, boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

SANCTIONS INTERNATIONALES
La présente garantie est sans effet :

- Lorsqu'une interdiction de fournir un contrat ou un service d'assurance s'impose à l'assureur du fait de sanction, restriction ou prohibition prévues par les lois et règlements,

Ou

- Lorsque les biens et/ou les activités assurés sont soumis à une quelconque sanction, restriction, embargo total ou partiel ou prohibition prévus par les lois et règlements.

Les lois et règlements s'entendent comme étant les lois et règlements applicables en France (comprenant les règlements et les décisions de la Politique Etrangère et de Sécurité Commune – Décisions PESC - de l'Union Européenne) ou ceux du pays dans lequel l'opération d'assurance est effectuée, ainsi que les lois et règlements du Royaume-Uni dont relève également la succursale française de TOKIO MARINE EUROPE S.A. (TOKIO MARINE HCC)